

Compte Rendu du Comité Directeur du CoDep 79
Lundi 15 décembre 2025

De 19H à 20H Membres du Comité Directeur ~~seulement.~~

Présents : Nathalie MASSE RODRIGUEZ, Isabelle LARVOIRE, Pierre GRANIER, Hélène BOISDY, Juan RODRIGUEZ, Jean-François LEBAGUE, Olivier CLUZEAU, Sylvie TOULOUSE, Jean-Pierre STEFANATO.

Invités : Françoise ROHART, Frédéric GUIRRIEC

Excusés : Alain GENDRON, Éric MURZEAU.

Absent : Christophe DUARTE.

19h00 Nathalie :

Introduction

Première réunion de l'année, remerciements à tous d'être présents.

Présentation de Françoise ROHART et Frédéric GUIRRIEC qui viennent de rejoindre le comité directeur en tant que membres cooptés.

19h05 Pierre :

Adhésions : Nathalie a fait les relances au sein des clubs de notre département. Il reste à percevoir l'adhésion du club de THOUARS. A ce jour, la somme de 4000 euros a été perçue.

Reste 8 adhésions à percevoir.

Nathalie a fait un rappel pour que les recettes soient enregistrées avant le 31 décembre.

En ce qui concerne les « Aides aux nouveaux cadres de notre département », Pierre se charge d'envoyer un mail aux présidents de clubs.

19h15 Isabelle :

Nouveaux statuts.

Le Comité directeur vote à l'unanimité pour la proposition de ses nouveaux statuts. L'échelon national de la FFESSM doit les valider dans un délai de 3 mois. Au-delà, les statuts sont considérés comme conformes et seront applicables.

Règlement intérieur.

Le règlement intérieur va également être retravaillé par Isabelle, Jean-François et Juan. Le règlement intérieur de Saint-Lin sera intégré au RI du CODEP. Le travail sera présenté au comité directeur pour approbation.

19h30 Olivier/Hélène

Présentation de la nouvelle plateforme de réservation et de sa date de lancement et de fonctionnement.

L'application « EXTRACLUB » cessera au 31 décembre 2025, comme annoncé depuis plusieurs mois.

Une nouvelle application (DECIPLUS) a été proposée comme solution de remplacement mais elle ne correspondait pas aux besoins du CoDep79.

(Plus de fichiers Excel pour gérer les fiches de sécurité, plus de possibilité d'intégrer les plongeurs dans les créneaux.)

La solution présentée par Olivier va permettre la réservation de créneaux par des personnes habilitées. (Le réservataire ne sera pas obligatoirement le DP)

Les seules personnes habilitées par leur club à réserver un créneau pourront avoir accès à l'application avec leurs identifiants.

Cette solution répond aux besoins de base nécessaires pour le CoDep 79.

Elle aura un coût de moins de 100 euros par an.

Le comité directeur vote à l'unanimité pour la mise en œuvre de cette nouvelle application.

Olivier est chargé d'informer la plateforme « Extraclub » que notre contrat cessera au 31 décembre 2025.

Il passera également commande auprès de GRR pour contractualiser le nouveau logiciel de réservation.

Un point supplémentaire à étudier : Voir si on peut ajouter une liste déroulante avec le nom des clubs.

La mise en œuvre va être faite dès l'achat de la solution par Olivier et Hélène.

Juan a recensé avec les clubs, les personnes habilitées qui pourront réserver un créneau (80 personnes environ)

L'aide à l'utilisation sera faite par des capsules vidéo.

19h45 : Juan

Commission technique

- Juan s'associera à Isabelle et à Jean-François pour modifier le règlement intérieur. Il sera complété avec des schémas qui auront pour objectif de mieux appréhender les différentes palanquées autorisées sur le site de St LIN.
- Le panneau d'affichage actuellement en place au bord de la carrière est trop petit. Le comité directeur donne son accord pour en placer un plus grand.
Nathalie demandera l'autorisation à M. Agnan.
- Juan propose également la mise en place d'un store ban, afin d'abriter le DP en cas d'intempérie.
La demande sera également formulée auprès de M. AGNAN

Nathalie rappelle à l'ensemble du comité directeur qu'elle est la seule interlocutrice **auprès de M. Agnan.**

➤ Règles d'acceptation d'inscriptions aux sorties du CoDep 79.

Des plongeurs licenciés dans un club hors département et autorisés à plonger à la carrière de Saint-Lin, ont fait vœu de participer à des sorties organisées par le CoDep 79.

Le Directeur de Plongée est en droit de les refuser sans se justifier.

Lors des sorties organisées par le CoDep 79 tous les plongeurs du département peuvent y participer et ce quel que soit leur niveau.

Le DP priorisera en fonction du nombre de cadres présents :

- P1 : Les formations de cadres,
- P2 : les formations des plongeurs des clubs du département
- P3 : les plongeurs en exploration.

Les cadres bénéficient également de sorties spécifiques organisées par la commission technique.

Le CoDep 79 est conscient que certains clubs sont en difficulté par rapport à leur taux d'encadrement. Il essaiera de répondre au mieux à chaque demande.

➤ La plaque de Joël sera à nouveau posée le 29 mars.

Jean-Pierre travaille sur l'écrit qui figurera dans le tableau d'affichage et proposera un discours pour les circonstances.

➤ Fiche de sécurité : Juan expose son point de vue sur le retour des fiches de sécurité rédigées par les différents DP.

Après discussion Juan, Hélène et Jean-François vont retravailler ensemble afin de définir un processus adapté.

➤ Panneau de la commission Bio : Hélène va reprendre en charge ce projet initié sous le mandat précédent.

Le souhait du Codep est de finaliser ce projet avant l'été 2026 et que la commission BIO puisse enfin l'inaugurer.

20h00 Fin de la réunion du Comité Directeur.

Accueil des présidents et représentants des commissions non-membres du CoDir.

Présents : Emily TRIPHOSE, Pierre Louis MASOYER, Thierry DORN, Alain MARET, Jean-Christophe MONNET.

Excusés : Jean-François LEBAGUE (pour cette partie), Philippe BURGUE, Valérie MECHAIN.

Commission technique

L'examen initiateur aura lieu le **28 juin 2026 à ST Maixent.**, Juan est en train de constituer les membres du jury. Chaque jury sera composé d'un MF2 accompagné d'un TSI (ou à minima d'un MF1)

Pour l'épreuve du mannequin le jury peut être composé de 2 MF1

Dans la composition des jurys des épreuves de pédagogie, les TSI seront privilégiés.

Les clubs sollicités sont :

- L'APNÉE
- LE CARP
- LE CRENSOA
- MILLE BULLES
- LES COMPAGNONS DE NEPTUNE
- L'OCTOPUS CELLOIS

Il sera constitué de 5 ou 6 jurys plus 1 jury au mannequin pour 12 ou 13 candidats, (nombre à affiner à l'inscription pour l'examen).

L'accompagnement des futurs guides de palanquée

Actuellement seul le CARP est concerné,

Juan retravaille sur une proposition afin que le CoDep puisse accompagner au mieux les prépas GP selon les objectifs définis.

Formation MF1 : Deux prépa MF1 Grégory Fradin (hors département) et Renaud Huard. Deux autres prépas MF1 du département ne se sont pas manifestés pour participer aux formations proposées.

2 nouveaux candidats MF1 participeront à un stage initial en début d'année Emily TRIPHOSSE et Jean-Christophe MONNET.

La journée du 29 mars (Journée des cadres) est en cours de préparation.

Les ateliers proposés seront organisés de manière décalée afin que les cadres puissent assister à, au moins, deux ateliers.

Notamment un atelier sur les règles de réservation et sur les spécificités de la plongée au sein de la carrière de Saint-Lin (Fiche de sécurité, Plateforme de réservation de la carrière....)

La carrière

Après la mise en œuvre du nouvel outil de réservation, le CoDep 79 va réfléchir pour modifier l'accès à la carrière. (Système de badges). Cette étude sera menée par Olivier, Hélène et Juan

Un élagage est également à prévoir (Hélène est chargée d'établir un devis).

De la même manière que pour le panneau d'affichage, les travaux ou demande de modification concernant la carrière, sont à transmettre à Nathalie. Elle prendra attache avec M. AGNAN pour les autorisations.

Commission BIO Sylvie TOULOUSE

La formation Plongeur Bio2 a débuté avec 9 candidats :

- BAUDU Myriam (Compagnons de Neptune)
- ROUVEURE Véronique (Octopus Cellois)
- BACCI Patrice (APNEE)
- ROUMEAS Joël (APNEE)
- FROUIN Elise (Compagnons de Neptune)
- GENTILS Corinne (APNEE)
- CHAUVIERE Hugo (APNEE)
- BUREAU Emma (CARP)
- SELOSSE Thierry (CARP) PB2 (ancien) refait une mise à niveau
- 1ère journée a eu lieu le 6/12/2025 au collège de Celles sur Belle
- Les journées de formation auront lieu en alternance à Celles sur Belle et à Parthenay

- Afin de compléter la formation des PB2 (techniques de laboratoires comprises dans la formation) la Com Bio souhaiterait faire l'achat d'un filet à plancton- Budget à prévoir : entre 100 et 150 euros

Compte tenu des excédents de la commission bio au cours des années précédentes, le Comité Directeur vote à l'unanimité pour l'achat de ce filet.

Commission Souterraine

Jean-Pierre STEFANATO

Un vrai développement dans les clubs, l'Apnée a créé une section plongée souterraine.

L'octopus Cellois participe également.

Le département a été bien représenté lors de la dernière sortie dans le Lot. Stage organisé par la région.

Des nouvelles cavités sont découvertes en Deux-Sèvres. Les plongeurs sout de l'APNEE, avec l'appui administratif du CDS79 de spéléo, ont ouvert une nouvelle cavité dans un lavoir à SOMPT (Sud Deux-Sèvres) Très grande satisfaction pour cette commission.

Commission Apnée

Frédéric GUIRRIEC

Frédéric constate un désintérêt pour l'apnée en profondeur.

La commission recherche des alternatives pour motiver les apnéistes sur les sorties. D'autres lieux sont en cours de recherche mais force est de constater qu'actuellement les apnéistes préfèrent rester en piscine.

La commission demande la réservation d'une journée à ST LIN en juin nécessaire aux examens (Un samedi ou un dimanche)

Juan va leur proposer une date ~~sur la carrière pour cela.~~

Frédéric propose de mettre en place un encadrement pour la formation des prépas N4 pour l'épreuve Apnée à 10m pour les prépas N4.

Commission Photo – Vidéo

Oliver CLUZEAU

Afin de se consacrer au nouvel outil pour la réservation de la carrière, Olivier fait une pause en ce qui concerne cette commission.

TIV

Alain GENDRON

Une proposition de recyclage va être faite aux clubs le 21 février 2026 à Parthenay, au moins 15 places disponibles.

Secourisme :

Jean-François LEBAIGUE

Une formation a été dispensée à ST MAIXENT L'ECOLE par l'équipe pédagogique secourisme du CODEP les 22 et 23 novembre 2025.

Cette formation a permis la délivrance d'attestations PSC (Premiers Secours Citoyen) ainsi que du RIFAP à une quinzaine de plongeurs venus de 4 clubs du département.

Formation PSE 1:

Juan verra avec Jean-François s'il peut délivrer une formation PSE.

Réponse de J-F :

Bien que formateur PS (PSE 1 et 2) JF ne peut pas, au sein de la FFESSM, délivrer des formations aux premiers secours en équipe. (PSE1 et PSE2).

La FFESSM ne dispose toujours pas de l'agrément national permettant la délivrance de ces attestations.

La récente constitution d'une équipe pédagogique nationale au sein de notre fédération, dirigée par Julien LAFFINEUR, travaille actuellement avec les services de l'état et avec la DGSCGC (Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises) sur une évolution des textes. On peut espérer dans un avenir proche, que ces travaux permettent aux OD disposant d'une équipe pédagogique à jours de leurs compétences, de former et de délivrer des PSE1. (Minimum 35 heures de face à face pédagogique, hors pauses).

A voir prochainement.

La parole aux présidents :

Octopus Cellois

Pierre Louis demande à simplifier la démarche d'acceptation du règlement intérieur. Après échanges le comité directeur souhaite que chaque président continue comme cela se fait actuellement.

Les compagnons de Neptune

Juan en tant que président de club est satisfait du CoDep 79, la région parle de nous et de notre progression. Avec les MF2 fraîchement diplômés, une vraie dynamique est en train de s'installer et les présidents de clubs poussent vers cette dynamique.

Questions diverses

Afin que tous les licenciés des clubs des Deux-Sèvres puissent prendre attache avec les commissions, le CoDep 79 propose de mettre en place un planning qui sera sur le site internet.

Descente de la Sèvres organisée par le club de l'Apnée.

Le CoDep 79 prêtera le matériel nécessaire pour cet événement (Oxygénothérapie itinérante, jumelles, porte-voix)

La commission Photo Vidéo participera à l'événement comme les années précédentes.

La demande de subvention auprès du crédit agricole sera gérée par Christophe Duarte uniquement.

Question sur le conseil des sages : Dans les statuts proposés actuellement par la fédération, il n'y a plus cette partie. En ce sens l'unanimité des personnes présentes vote contre la mise en œuvre de cette clause dans les statuts.

La présidente rappelle que tous les groupes de travail doivent se faire en bonne entente et que rien ne doit être communiqué à travers par les réseaux sociaux.

Assemblée Générale 2026

Les clubs concernés par l'organisation de la prochaine AG sont : Mille Bulles ou le CARP. Les présidents de ces clubs consulteront, pour l'occasion, leur comité directeur afin.

Il est proposé également d'organiser la prochaine AG en semaine afin de mobiliser plus de participants.

Le lundi ou le jeudi par exemple à partir de 19h00 avec une fin envisagée vers 21h00 suivie d'un moment de convivialité..... → Décision à prendre lors du prochain CoDir.

**Prochaine réunion le 9 mars à 19h pour le CoDir
et à 20h avec la présence des présidents de clubs et de commissions**

Clôture de la séance par la présidente du Codep à 22h00